



53^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 – DI renforcé sur le rapport du HC sur la coopération technique et le renforcement des capacités

Intervention du Luxembourg

11 juillet 2023

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Nous remercions M. Christian Salazar Volkmann et le Haut-Commissariat pour le rapport devant nous et exprimons une nouvelle fois notre reconnaissance à la Thaïlande et aux membres du groupe des coauteurs de la résolution sur le point 10. Merci à Madame Yvette Stevens et aux autres présentateurs pour leurs témoignages.

La réalisation des objectifs pour le développement durable dépend de la capacité et de la volonté de tout État de respecter, protéger et réaliser les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de toutes les personnes ; le droit à un environnement propre, sain et durable, de même que le droit au développement. Le Haut-Commissariat doit disposer des ressources suffisantes, de manière prévisible, afin de pouvoir appuyer adéquatement les gouvernements. Nous saluons vos recommandations, notamment la dernière, sur le développement d'outils pour l'échange de meilleures pratiques.

La prévention des violations des droits humains à large échelle et des atrocités criminelles est une priorité de l'action de ce Conseil et du Haut-Commissariat, notamment à travers le renforcement des capacités. Or, nous constatons que l'alerte précoce, quand elle est donnée, tombe souvent dans l'oreille d'un sourd ; pire, certains agents du BHCDH qui sonnent l'alerte se font expulser.

Monsieur le Directeur,

Peut-on adresser les causes profondes des violations des droits humains par le renforcement des capacités si on n'a pas le droit de mettre en cause le recul démocratique, la corruption ou d'autres injustices systémiques ?

Je vous remercie de votre attention.